



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Seizième session ordinaire

Rome, 30 janvier – 3 février 2017

EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL ET

PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE 2018-2027 POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1-3
II. Examen de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel: 2007-2016.....	4-13
III. Projet de Plan stratégique 2018-2027 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.....	14-27
IV. Orientations demandées	28

Annexe I: Projet de plan stratégique 2018-2027 pour la Commission des ressources
génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mr418

I. INTRODUCTION

1. Depuis 2007, le Programme de travail pluriannuel guide les travaux de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission). À sa douzième session ordinaire, en 2009, la Commission a adopté le *Plan stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel*¹. À sa treizième session ordinaire, en 2011, elle a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son Programme de travail pluriannuel et en a adopté une version révisée². À sa quatorzième session ordinaire, en 2013, la Commission a de nouveau actualisé son Programme de travail pluriannuel et a adopté un nouveau *Plan stratégique 2014-2023 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, qui remplace le précédent³. Ce plan est devenu le cadre de planification et de mise en œuvre conçu pour aider les Membres de la Commission, du Bureau et du Secrétariat de la Commission, de la FAO et d'autres organisations à contribuer à la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel. À sa dernière session, la Commission a pris note d'un *plan détaillé pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel 2014-2023 de la Commission*, établi par son secrétariat pour lui permettre de mettre en œuvre le *Plan stratégique 2014-2023 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁴.

2. À sa onzième session ordinaire, la Commission était convenue d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son Programme de travail pluriannuel à ses prochaines sessions. À sa quinzième session ordinaire, la Commission a demandé à son Bureau d'apporter des ajustements au Plan de mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Commission (2014-2023), annexé au Plan stratégique 2014-2023, en tenant compte des résultats de la présente session⁵. Le Programme de travail pluriannuel⁶ prévoit, pour la seizième session ordinaire de la Commission, qui est la prochaine, un "*Rapport intérimaire, une évaluation périodique ou un examen du Programme de travail pluriannuel*" parmi ses principaux résultats.

3. Le présent document examine la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel depuis son adoption en 2007. À la lumière des progrès accomplis au cours de la dernière décennie, il propose un *Plan stratégique 2018-2027 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, en vue de son examen par la Commission. Le document tient compte des recommandations formulées par les groupes de travail techniques intergouvernementaux sur les ressources génétiques animales, aquatiques, forestières et végétales et par l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages⁷.

II. EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL: 2007-2016

4. Au cours de la dernière décennie, la Commission a continué à mettre en œuvre, de façon progressive, son mandat élargi à tous les aspects des ressources génétiques intéressant l'alimentation et l'agriculture, conformément à la demande de la Conférence de la FAO en 1995⁸. La Commission et ses Membres ont rempli leurs engagements concernant tous les principaux compartiments du mandat et du cycle de travail de la Commission (établissement de rapports nationaux; évaluations mondiales; instruments de politique; mise en œuvre; et suivi et communication).

¹ CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 75.

² CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 107.

³ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 113.

⁴ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 70.

⁵ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 75.

⁶ CGRFA-14/13/Rapport, *Annexe I*.

⁷ CGRFA-16/17/9, CGRFA-16/17/11, CGRFA-16/17/14, CGRFA-16/17/17, CGRFA-16/17/6.

⁸ C 1995/REP, paragraphe 69 (Résolution 3/95).

Établissement des rapports nationaux

5. Les évaluations mondiales de la FAO sur l'état des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde se fondent principalement sur les rapports des pays. Au cours de la dernière décennie, ces rapports sont restés une importante source d'information, même si ce n'est pas la seule, pour les évaluations mondiales. Établis à l'échelon national, dans le cadre de processus inclusifs et participatifs, ils ont continué à sensibiliser les populations locales, et ont souvent servi de point de départ ou contribué à l'élaboration ou au renforcement de stratégies et de politiques nationales à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Les chiffres sont les suivants: 114 pays ont soumis des rapports pour la deuxième évaluation mondiale de l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde; 86 pays, représentant 85 pour cent du couvert forestier mondial, ont soumis à la FAO un rapport sur l'état de leurs ressources génétiques forestières; 169 pays ont soumis un rapport pour la première évaluation mondiale des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et 129 pays l'ont fait pour la seconde. Par ailleurs, les pays ont rendu compte, par le biais du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques et du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques (WIEWS), de l'état de leurs ressources phyto et zoogénétiques, et des mesures adoptées au niveau national dans ce domaine. Un mécanisme pour l'établissement de rapports sur les ressources génétiques forestières est en cours de préparation. Les pays ont également fourni des informations sur les pratiques d'utilisation et d'échange concernant l'accès et le partage des avantages dans les différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Évaluations mondiales

6. Au cours de la décennie écoulée, la FAO a lancé plusieurs évaluations mondiales⁹ préparées sous la direction de la Commission.

- En 2007, la Conférence a salué le rapport sur *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* comme constituant la «première évaluation mondiale exhaustive de l'état des ressources génétiques animales»¹⁰.
- En 2009, la FAO a présenté à la Commission le *Deuxième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* qui fournit un aperçu complet des tendances en matière de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques dans le monde.
- En 2013, le projet de rapport sur *L'état des ressources génétiques forestières pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* a été soumis à la Commission. La toute première évaluation mondiale finale sur ce sujet a été lancée en juin 2014.
- Le *Deuxième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* a été présenté à la Commission et publié en 2015.
- La FAO présentera deux évaluations mondiales supplémentaires, à l'état de projets, à la seizième session ordinaire de la Commission: *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

⁹ Disponible à l'adresse <http://www.fao.org/nr/cgrfa/cgrfa-global/cgrfa-globass/fr/>

¹⁰ C 2007/REP, paragraphe 147 (Résolution 12/2007).

Instruments de politique

7. La Commission a également élaboré et négocié de nombreux instruments de politique, notamment des directives techniques et des documents d'orientation sur la mise en œuvre des instruments de politique élaborés par la Commission. Les principaux instruments¹¹ sont les suivants:

- Le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et la Déclaration d'Interlaken*, adopté par la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, puis approuvé par la Conférence de la FAO en tant que contribution majeure au cadre général international sur la biodiversité agricole¹². La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) a accueilli avec satisfaction le Plan d'action mondial et invité ses Parties contractantes, les autres gouvernements, les communautés autochtones et locales, les agriculteurs, les pasteurs, les éleveurs d'animaux, les organisations concernées et les autres parties prenantes à en assurer la mise en œuvre efficace¹³.
- Le *Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, adopté en novembre 2011 par le Conseil de la FAO, pour le compte de la Conférence¹⁴, qui réaffirme la détermination des gouvernements à promouvoir les ressources phylogénétiques en tant qu'élément essentiel de la sécurité alimentaire grâce à une agriculture durable dans le contexte du changement climatique. La version actualisée du Plan d'action mondial à évolution continue renforce aussi son rôle en tant que pilier du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui a été adopté par la Conférence de la FAO en 2001, à l'issue de sept années de négociations menées par la Commission.
- Le *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*, approuvé par la Commission à sa quatorzième session ordinaire, et adopté par la Conférence de la FAO en 2013¹⁵, est axé sur l'amélioration des disponibilités et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières, la conservation *in situ* et *ex situ* de ces ressources, leur utilisation durable, leur mise en valeur et leur gestion, et le renforcement des politiques, des institutions et des capacités.

8. En plus de ces instruments clés, la Commission, aidée de ses organes subsidiaires, a préparé d'autres instruments¹⁶ à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Ces instruments portent sur divers sujets tels que l'élaboration de stratégies nationales¹⁷, les méthodes et normes de conservation *in vivo* et *ex situ*¹⁸, la caractérisation

¹¹ Disponible à l'adresse <http://www.fao.org/nr/cgrfa/cgrfa-global/cgrfa-globplan/fr/>

¹² C 2007/REP, paragraphe 147 (Résolution 12/2007).

¹³ CBD COB IX Decision IX/1.

¹⁴ CL 143/REP, paragraphe 43.

¹⁵ C 2013/REP, paragraphe 77.

¹⁶ Disponible à l'adresse <http://www.fao.org/nr/cgrfa/cgrfa-global/cgrfa-codes/fr/>. Le Groupe de travail sur les ressources génétiques forestières a commencé à rédiger des directives d'application volontaire pour l'élaboration d'une stratégie nationale pour les ressources génétiques forestières.

¹⁷ [Préparation de stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques; Mise en place de cadres institutionnels pour la gestion des ressources zoogénétiques; Guidelines for developing a National Strategy for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture; Translating the Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture into National Action.](#)

¹⁸ [Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; Cryoconservation of animal genetic resources; In vivo conservation of animal genetic resources.](#)

des ressources génétiques¹⁹, les stratégies de sélection et les questions connexes²⁰, les aspects institutionnels et la formulation des politiques²¹. La Commission a aussi élaboré des instruments sur des questions transversales intéressant tous les sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment l'accès et le partage des avantages²², le changement climatique²³ et la nutrition²⁴.

Mise en œuvre

9. Au cours de la dernière décennie, la Commission a approuvé une Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques²⁵. En ce qui concerne les ressources génétiques forestières, la Commission a adopté une stratégie de mise en œuvre du plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières²⁶. Pour un certain nombre d'activités ci-dessus, en particulier les évaluations mondiales, les ressources du programme ordinaire devront être complétées par des ressources extrabudgétaires. Des programmes et des projets transversaux financés par l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, la Suisse, l'Espagne et la Suède ont considérablement fait avancer le Programme de travail pluriannuel. La FAO a fourni un appui à un très grand nombre de pays dans le cadre d'activités qui contribuent à la mise en œuvre des instruments de politique de la Commission. La mise en œuvre de ces instruments demeure cependant un défi majeur pour la FAO et sa Commission. Alors que la Commission a pris un certain nombre d'initiatives pour promouvoir la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques au niveau national, l'impact de ses instruments de politique pourrait être encore renforcé par un appui plus efficace, par des activités de renforcement des capacités et de transfert de technologies ainsi que par la fourniture de ressources financières.

Suivi et communication

10. La Commission suit la mise en œuvre de ses Plans d'action mondiaux pour les ressources zoo et phylogénétiques au moyen d'objectifs et d'indicateurs et de systèmes d'information spéciaux en ligne destinés à recueillir les données des pays (Système d'information sur la diversité des animaux domestiques; Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques [WIEWS]). Les données signalées par les pays servent de base pour l'établissement des indicateurs examinés par les groupes de travail de la Commission et approuvés par cette dernière. Concernant les ressources phylogénétiques, la Commission a adopté à sa dernière session des indicateurs pour suivre l'avancement de la mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que des indices composites plus généraux fournissant une évaluation simplifiée et concise des progrès accomplis aux niveaux national, régional et mondial, sur la voie de trois objectifs convenus. Concernant les ressources zoogénétiques, la Commission a approuvé des indicateurs visant à évaluer la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, ainsi que des indicateurs permettant d'évaluer l'état des ressources. En ce qui concerne les ressources génétiques forestières, des objectifs et des indicateurs sont en cours

¹⁹ [Réalisation d'enquêtes et de suivi pour les ressources zoogénétiques; Molecular genetic characterization of animal genetic resources; Caractérisation phénotypique des ressources génétiques animales.](#)

²⁰ [Stratégies d'amélioration génétique pour la gestion durable des ressources zoogénétiques; Guidelines for development of integrated multipurpose animal recording systems.](#)

²¹ [Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale; Mise en place de cadres institutionnels pour la gestion des ressources zoogénétiques.](#)

²² [Elements to facilitate domestic implementation of access and benefit-sharing for different subsectors of genetic resources for food and agriculture.](#)

²³ [Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique.](#)

²⁴ [Directives d'application volontaire pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition.](#)

²⁵ Disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/docrep/012/i1674f/i1674f00.pdf>

²⁶ CGRFA-15/15/Rapport, *Annexe E*.

d'élaboration²⁷. Les indicateurs sectoriels élaborés par la Commission pour les ressources phyto et zoogénétiques sont alignés sur le treizième Objectif d'Aichi pour la biodiversité et ils ont été utilisés pour l'élaboration de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité. Les systèmes d'information centralisés sur les ressources génétiques et l'alignement des objectifs et des indicateurs de la Commission sur d'autres processus facilitent l'établissement des rapports de pays.

Arrangements destinés à faciliter la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel

11. Un certain nombre de nouveaux arrangements mis en place durant la dernière décennie ont permis à la Commission de s'acquitter de sa mission sur l'ensemble de son cycle de travail:

Création de nouveaux organes subsidiaires

La Commission a établi en 2009 le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières pour superviser l'élaboration du rapport sur *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde* et la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources génétiques forestières. En 2011, la Commission a établi son Groupe de travail technique *ad hoc* sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant, remplacé en 2013 par l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages. En 2015, la Commission a établi le Groupe de travail technique intergouvernemental *ad hoc* sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, avec pour mission de guider l'élaboration et l'examen de *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

Points focaux

Dans ses travaux concernant les différents sous-secteurs des ressources génétiques et la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission est secondée par un grand nombre de points focaux nationaux et, dans le cas des ressources zoogénétiques, par des coordonnateurs nationaux²⁸. À sa dernière session, la Commission a reconnu l'importance du rôle que jouent auprès d'elle les points focaux / coordonnateurs sectoriels, a approuvé le mandat des points focaux nationaux²⁹ et a invité ses Membres à désigner des points focaux nationaux auprès de la Commission³⁰ en complément des points focaux / coordonnateurs sectoriels. En moins de neuf mois, 72 pays ont désigné des points focaux nationaux auprès de la Commission, et le nombre des autres points focaux est aussi en augmentation constante.

Séminaires spéciaux d'information

La Commission a continué à organiser avant ses sessions ordinaires, des séminaires spéciaux d'information consacrés à des thèmes spécifiques en rapport avec la session ou présentant un intérêt particulier pour la FAO et pour la Commission. Ces séminaires avaient pour thèmes: le Programme de travail pluriannuel de la Commission (2007); l'accès et le partage des avantages (2009); le changement climatique (2011); la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (2013); la sécurité alimentaire (2015); et la résilience (2017)³¹.

Partenariats

La Commission a continué à collaborer avec ses partenaires et en a acquis de nouveaux, notamment parmi les organisations, les instruments et les réseaux internationaux, régionaux et nationaux. La Commission a officialisé sa collaboration avec l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture³², le

²⁷ CGRFA/WG-FGR-4/16/3

²⁸ Coordonnées des contacts disponibles à l'adresse: <http://www.fao.org/nr/cgrfa/cgrfa-about/national-contact/fr/>

²⁹ CGRFA-15/15/Rapport, annexe H.

³⁰ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 76.

³¹ <http://www.fao.org/nr/cgrfa/events/fr.>

³² CGRFA-12/09/Rapport, Annexe H.

Secrétariat du Forum mondial de la recherche agricole,³³ le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)³⁴ et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique³⁵.

Conclusion

12. Alors que jusqu'en 2011 la Commission avait axé l'essentiel de ses travaux sur les ressources phylogénétiques et sur la négociation du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, au cours de la dernière décennie, elle a accompli d'importants progrès dans la mise en œuvre progressive de son mandat élargi. Elle a abordé un très grand nombre de nouveaux secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et élaboré de multiples instruments sectoriels et intersectoriels. Le programme de travail pluriannuel a permis à la Commission d'aligner l'ensemble de ses travaux sur le Cadre stratégique révisé de la FAO³⁶, de prendre en compte de nouvelles tendances et des faits récents, tels que l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, et de réagir à de nouveaux enjeux et de nouvelles politiques, notamment dans le domaine du changement climatique. Le Programme de travail pluriannuel a aussi fourni des indications aux départements techniques de la FAO pour leur permettre de planifier leurs contributions.

13. Le rôle renforcé de la Commission dans le paysage mondial de l'action publique en faveur de la biodiversité et des ressources génétiques transparaît dans l'Évaluation des activités de la FAO en matière de ressources génétiques forestières, végétales, animales et aquatiques au cours de la période 2007-2015. Les auteurs de cette évaluation concluent: «*La FAO fait autorité dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture constitue le seul forum mondial où les gouvernements ont la possibilité d'échanger leurs points de vue et de négocier sur les questions intéressant directement la diversité biologique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La Commission est respectée et les divers rapports sur l'état des ressources génétiques dans le monde, les plans d'action mondiaux et les autres instruments normatifs ont sensibilisé les gouvernements et le grand public à l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ces produits normatifs sont particulièrement utiles s'agissant de donner aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire des informations sur l'état actuel des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que sur les nouveautés concernant la mise en commun des données et le transfert de ces ressources. Les systèmes d'information de la FAO relatifs aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont des instruments essentiels permettant aux parties prenantes d'accéder aux informations et de les mettre en commun.*»³⁷ L'évaluation contient la recommandation suivante: «*La FAO devrait conserver son noyau de compétence essentiel pour être à même de fournir les produits et d'assurer les activités clés en matière d'élaboration de normes de portée mondiale, compte tenu de leur grande pertinence et de leur utilité démontrée. En même temps, l'Organisation doit chercher de nouveaux moyens d'intégrer en son sein les activités relatives aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et redoubler d'efforts afin de confirmer son statut d'autorité mondiale en la matière.*»³⁸

³³ CGRFA-15/15/Inf. 34.

³⁴ CGRFA-15/15/Inf. 33.

³⁵ CGRFA-12/09/Inf. 8, CGRFA-13/11/Inf.11.

³⁶ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 71.

³⁷ PC 119/5, conclusion 1. Évaluation des activités de la FAO en matière de ressources génétiques

[Evaluation of FAO's work in genetic resources], consultable en anglais à l'adresse

s suivante: <http://www.fao.org/evaluation/oed-documents-and-reports/en/>.

³⁸ PC 119/5, recommandation 1.

III. PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE 2018-2027 POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

14. Le projet de *Plan stratégique 2018-2027 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (Plan stratégique), présenté à l'Annexe I de ce document, a pour objet de soutenir, au moyen d'une approche stratégique, la Commission dans les efforts qu'elle déploie pour stopper l'érosion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et assurer la sécurité alimentaire et le développement durable dans le monde en encourageant la conservation et l'utilisation durable de ces ressources vitales, ainsi que l'accès à ces ressources et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

15. Dans le passé, le Programme de travail pluriannuel de la Commission et les plans (stratégiques) pour la mise en œuvre de son Programme de travail pluriannuel constituaient deux documents distincts qui étaient actualisés à des sessions différentes - même si elles se succédaient généralement de très près - ce qui posait parfois des problèmes de synchronisation. Par ailleurs, les buts et objectifs stratégiques contenus dans le Plan stratégique 2014-2023 étaient de type opérationnel plutôt que stratégique. Le projet de plan stratégique, présenté à l'Annexe I de ce document, vise à: i) fusionner dans un seul et même outil de planification le tableau du précédent Programme de travail pluriannuel et la planification des sessions de la Commission; ii) aligner les travaux de la Commission, y compris ses buts et objectifs et le suivi de l'état des ressources génétiques, sur les Objectifs de développement durable (ODD); et iii) mettre à jour les principaux résultats et objectifs d'étape prévus pour les cinq prochaines sessions ordinaires de la Commission, en tenant compte des nouveaux enjeux qu'elle pourrait souhaiter traiter.

16. Le plan stratégique proposé conserverait la "Mission" et la "Vision" de la Commission. L'ancienne section sur les «Buts et objectifs stratégiques» serait modifiée et intitulée «Principes opérationnels».

Orientation stratégique: Alignement sur les Objectifs de développement durable

17. Les ODD du Programme de développement durable à l'horizon 2030 prennent en compte les trois dimensions – économiques, sociales et environnementales – du développement durable, en y associant des cibles indissociablement liées. Les ODD nous appellent à rendre nos systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces et plus durables et à adopter des approches de consommation et de production plus durables. L'alimentation et l'agriculture durables sont au cœur des autres enjeux de développement traités dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les 17 ODD et leurs 169 cibles sont censés stimuler et guider l'action des gouvernements, des institutions internationales, de la société civile et d'autres institutions, au cours de la période 2016-2030. Les pays et les parties prenantes pourraient aligner les plans et les stratégies existants sur les ODD, ou même élaborer des stratégies de développement basées sur ces objectifs³⁹. Les pays rendront compte chaque année de l'évolution des indicateurs relatifs aux ODD. Les travaux de la Commission facilitent l'atteinte de plusieurs cibles, relevant en particulier des Objectifs 2⁴⁰ et 15⁴¹.

³⁹ UNSDSN, 2015. Getting Started with the Sustainable Development Goals - A Guide for Stakeholders. Disponible à l'adresse: <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2015/12/151211-getting-started-guide-FINAL-PDF-.pdf>.

⁴⁰ Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable; Cible 2.4 – D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols, et Cible 2.5 – D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

⁴¹ Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à

18. La Commission de statistique de l'ONU ayant adopté à sa quarante-septième session, en mars 2016, les indicateurs des ODD, il est important d'aligner les résultats et les objectifs d'étape du Plan stratégique de la Commission, sur les résultats et les indicateurs des ODD, afin d'identifier les changements survenus grâce aux travaux de la Commission. Cela permettrait non seulement de mieux décrire les résultats obtenus, mais aussi d'aligner l'application nationale des Plans d'action mondiaux sur celle d'autres processus, et de faciliter l'établissement des rapports nationaux.

19. La nouvelle section sur les «Buts» en contiendrait quatre:

- 1) **Utilisation durable:** Assurer l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques ainsi que la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, pour promouvoir la sécurité alimentaire et le développement durable dans le monde;
- 2) **Conservation:** Stopper l'érosion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- 3) **Accès et partage des avantages:** Promouvoir un accès approprié aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi qu'un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation; et
- 4) **Participation:** Les agriculteurs, les pasteurs, les pêcheurs et les communautés forestières participent à la prise de décision.

Ces buts transversaux s'appuieraient sur les domaines stratégiques prioritaires, sur les buts à long terme et les objectifs des plans d'action mondiaux existants, relatifs aux ressources phytogénétiques, aux ressources zoogénétiques et aux ressources génétiques forestières, et sur les indicateurs et les procédures de suivi en place, ce qui éviterait de devoir établir des rapports supplémentaires. Les buts et les objectifs proposés pour la Commission se présenteront comme des tableaux de bord intersectoriels, et seront assortis de délais permettant l'alignement sur les ODD. Ils fourniront une vue d'ensemble semestrielle résumée de la mise en œuvre des plans d'action mondiaux relatifs aux différents secteurs et d'autres indicateurs en rapport avec la biodiversité suivis par la FAO. Pour plus d'informations sur les indicateurs proposés, on pourra se reporter au document intitulé *Indicators for the implementation of the Strategic Plan* (Indicateurs relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique)⁴².

Nouveautés ou modifications concernant les principaux résultats et objectifs d'étape

20. La Commission a déjà arrêté, à sa quatorzième session ordinaire, les principaux résultats et objectifs d'étape de ses dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième sessions ordinaires. Le Plan stratégique proposé ajoute dans son *Annexe I* les principaux résultats et objectifs d'étape de la vingtième et de la vingt et unième sessions ordinaires de la Commission, compte tenu des nouveaux enjeux et des tendances émergentes, ainsi que du cycle de travail de la Commission, qui comprend: l'établissement des rapports nationaux; les évaluations mondiales; les instruments de politique; la mise en œuvre; et le suivi et la communication.

21. La Commission a adopté, à sa quatorzième session ordinaire, un Programme de travail sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁴³. Le programme de travail sera examiné à la seizième session ordinaire⁴⁴. Pour relever de façon coordonnée

l'appauvrissement de la biodiversité; Cible 15.1 – D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux; 15.2 – D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial; 15.5 – Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction; et 15.6 – Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

⁴² CGRFA-16/17/Inf.24.

⁴³ Disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/3/a-bl009e.pdf>.

⁴⁴ CGRFA-16/17/8.

et cohérente les défis continus liés au changement climatique, il est proposé d'intégrer au Plan stratégique proposé les travaux de la Commission des ressources génétiques concernant cette question, au lieu de continuer à la traiter dans le cadre d'un programme de travail distinct. La Commission pourrait envisager d'ajouter un nouveau résultat et objectif d'étape, par exemple:

- Examen d'une évaluation mondiale, engagée par les pays, des effets du changement climatique et des mesures d'adaptation concernant les ressources génétiques (à la dix-neuvième session de la Commission).

22. L'examen des travaux sur la biodiversité et la nutrition figure parmi les principaux résultats et objectifs d'étape prévus par le Programme de travail pluriannuel pour la dix-septième session ordinaire de la Commission, à laquelle la FAO devra aussi rendre compte de la mise en œuvre des *Directives d'application volontaire pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition*. La FAO continue de tenir et d'actualiser la Base de données FAO/INFOODS relative à la composition des aliments pour la biodiversité, dont une nouvelle version⁴⁵, enrichie de 1 400 lignes de données environ, a été publiée en avril 2016.

Les nouveaux enjeux

23. Vu l'évolution rapide des nouvelles biotechnologies, comme le séquençage du génome entier et l'édition de gènes, et de la bio-informatique, et compte tenu de leurs multiples implications potentielles, notamment pour l'amélioration génétique et la sélection, la conduite des exploitations agricoles et les mesures sanitaires, l'accès et le partage des avantages et le renforcement des capacités, la Commission pourrait envisager d'ajouter de nouveaux résultats et objectifs d'étape, par exemple:

- Étude, sous l'angle de la technique et de l'action publique, des nouvelles biotechnologies axées sur l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (sous le point Biotechnologies, à sa dix-septième session);
- Accès aux informations génétiques et utilisation de celles-ci (caractérisée de diverses manières à l'aide de termes tels que «utilisation *in silico*», «dématérialisation» ou «données de séquençage de génome»).

24. Au cours de ses deux dernières sessions, la Commission a examiné les objectifs et indicateurs dans le cadre des questions transversales. Toutefois, la plupart de ses travaux sur les objectifs et indicateurs sont liés à des sous-secteurs spécifiques des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Étant donné que, dans ce domaine, les questions méthodologiques et les questions courantes ont pour la plupart été résolues, il est proposé qu'à l'avenir les rapports sur les indicateurs sectoriels soient examinés dans le cadre des sections sectorielles du Programme de travail pluriannuel.

25. La Commission continuera de rendre compte de l'évolution des objectifs et indicateurs, et des progrès dans la concrétisation de ses buts et objectifs, précisant leur contribution à la réalisation des ODD, s'il y a lieu. C'est pourquoi elle pourrait souhaiter aborder ce sujet dans le contexte des questions sectorielles, ainsi que dans le cadre de l'examen de son Plan stratégique. La Commission pourrait ajouter l'élément suivant à ses résultats et objectifs d'étape:

- Examen des objectifs et indicateurs liés aux buts stratégiques transversaux de la Commission (sous le point Gestion à sa dix-septième session).

L'examen de la mise en œuvre des buts stratégiques transversaux de la Commission sera effectué dans le contexte du rapport périodique, de l'évaluation ou de l'examen du Plan stratégique.

⁴⁵ <http://www.fao.org/infoods/infoods/tables-et-bases-de-donnees/bases-de-donnees-faoinfoods-sur-la-composition-des-aliments/fr/>

La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la santé humaine

26. Aux effets directs sur la nutrition s'ajoutent de nombreuses interactions entre la production agricole, la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la santé humaine. L'approche intégrée de la gestion des écosystèmes, dite "Une seule santé", vise à minimiser les perturbations non nécessaires des systèmes naturels, de façon à éviter l'apparition de nouveaux pathogènes et à réduire les risques et l'incidence de maladies infectieuses, y compris de zoonoses et de maladies transmises par vecteur. Les écosystèmes agricoles biodiversifiés contribuent à augmenter de façon durable la production, à réduire l'emploi de pesticides et d'autres intrants chimiques, et peut-être aussi à affaiblir la résistance aux antimicrobiens, des aspects qui sont tous bénéfiques pour la santé humaine et pour l'environnement. Aux fins de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique, on utilise une approche fondée sur l'écosystème, avec des mesures bénéfiques pour la santé humaine et pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes vulnérables. La Commission pourrait ajouter les éléments suivants à ses résultats et objectifs d'étape:

- Note de synthèse sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la santé humaine (dix-septième session de la Commission);
- Liens entre la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la santé humaine: définition des priorités (dix-neuvième session de la Commission).

Gestion du Plan stratégique

27. Le Plan stratégique proposé prévoit un Rapport intérimaire, une évaluation périodique ou un examen du Plan stratégique, pour chacune des prochaines sessions. Il semble utile d'examiner à chaque session de la Commission, l'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique. Par ailleurs, ce plan étant par nature un document à évolution continue, il est nécessaire de le mettre à jour périodiquement, de même que le Programme de travail pluriannuel et la planification des sessions.

IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES

28. La Commission est invitée à:
- i. examiner les progrès accomplis par la Commission au cours de la dernière décennie;
 - ii. examiner et réviser, le cas échéant, le Projet de plan stratégique 2018-2027 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, présenté à l'annexe I de ce document;
 - iii. adopter les buts et objectifs transversaux de la Commission;
 - iv. approuver les indicateurs tels qu'ils figurent dans le document CGRFA-16/17/Inf. 24, et demander à la FAO de mettre en application les indicateurs existants et de continuer à en élaborer d'autres, s'il y a lieu.

ANNEXE I

**PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE 2018-2027 POUR LA
COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
<i>Vision, Mission, Buts et Principes opérationnels</i>	
I. JUSTIFICATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2017	1 - 4
II. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EXAMEN	5 - 8
III. PARTENARIATS	9 -10

Annexe 1. Programme de travail pluriannuel: Principaux résultats et objectifs d'étape (2018-2027)

Annexe 2. Planification de la dix-septième et de la dix-huitième sessions de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

VISION

Conserver la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et promouvoir son utilisation au service de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le monde, pour les générations présentes et futures.

MISSION

Consciente du fait que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont une préoccupation commune de tous les pays car tous dépendent de ressources génétiques originaires d'une autre région ou d'une autre partie du monde, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est donnée pour mission de stopper l'érosion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable dans le monde en encourageant la conservation, l'échange et l'utilisation durable de ces ressources ainsi qu'un partage équitable et juste des bénéfices qui en découlent.

BUTS

Les buts de la Commission sont transversaux et alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD) ainsi que sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Ils s'appuient sur les domaines stratégiques prioritaires, sur les buts à long terme et les objectifs des plans d'action mondiaux existants, relatifs aux ressources phylogénétiques, aux ressources zoogénétiques et aux ressources génétiques forestières, et sur les indicateurs et les procédures de suivi en place.

Conformément à la mission énoncée ci-dessus, les buts et objectifs de la Commission sont les suivants:

But 1: Utilisation durable

Garantir l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques et de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture pour assurer la sécurité alimentaire et le développement durable dans le monde.

Objectif: D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et agricole grâce à l'utilisation durable et à la mise en valeur constantes des ressources génétiques et de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en facilitant la mise en œuvre de pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Cet objectif a été adapté pour tenir compte des cibles 2.4⁴⁶ et 15.1⁴⁷ des ODD.

⁴⁶ ODD 2.4. D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

⁴⁷ ODD 15.1. D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

But 2: Conservation**Stopper l'érosion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.**

Objectif: D'ici à 2020, conserver dans des programmes de conservation à moyen ou long terme ou dans des installations la diversité génétique des plantes cultivées à risque, des animaux d'élevage et domestiqués et des espèces sauvages qui leur sont apparentées, ainsi que des arbres forestiers.

Cet objectif a été adapté pour tenir compte de la cible 2.5⁴⁸ des ODD.

But 3: Accès et partage des avantages**Promouvoir un accès approprié aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.**

Objectif: En 2030, les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé sont partagés de façon juste et équitable, grâce notamment à la promotion d'un accès approprié aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et à des modalités efficaces de transfert de technologie et de financement, contribuant ainsi à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture.

Cet objectif a été adapté pour tenir compte des cibles 15.6⁴⁹ et 2.5 des ODD.

But 4: Participation**Les agriculteurs, les pasteurs, les pêcheurs et les communautés forestières participent à la prise de décisions.**

Objectif: D'ici à 2030, les agriculteurs, les pasteurs, les pêcheurs et les communautés forestières participent à la prise de décisions, au niveau national, sur toutes les questions intéressant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Cet objectif a été adapté pour tenir compte de la cible 16.7⁵⁰ des ODD.

⁴⁸ ODD 2.5. D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

⁴⁹ ODD 15.6. Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

⁵⁰ ODD 16.7. Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

PRINCIPES OPÉRATIONNELS

Principe 1: *La Commission a un rôle de coordination et traite des questions sectorielles et transversales ainsi que des aspects de politique générale liés à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques intéressant l'alimentation et l'agriculture.*

- La Commission oriente et supervise les politiques, programmes et activités de la FAO dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre des objectifs stratégiques de l'Organisation.
- La Commission suit en permanence les questions l'intéressant abordées dans d'autres enceintes, notamment l'évolution des politiques, en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, l'accès à ces ressources et le partage juste et équitable des avantages en découlant.

Principe 2: *La Commission surveille l'état des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.*

- La Commission supervise la préparation périodique des évaluations de l'état des ressources génétiques et de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde et, s'il y a lieu, l'élaboration d'un ou plusieurs systèmes d'information mondiaux exhaustifs sur les ressources génétiques pertinentes pour l'appuyer dans cette fonction.

Principe 3: *La Commission s'efforce d'obtenir un consensus international sur des politiques et programmes d'action qui puissent assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques et de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'un partage équitable et juste des avantages qui en découlent.*

- La Commission offre une enceinte intergouvernementale de négociation sur les politiques internationales visant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
- La Commission supervise la mise en œuvre et l'actualisation des plans d'action mondiaux et autres instruments visant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques et de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que l'accès à ces ressources et le partage équitable et juste des avantages qui en découlent.
- La Commission réagit face aux éléments nouveaux observés, le cas échéant, dans d'autres enceintes.

Principe 4: *La Commission contribue à renforcer des politiques nationales et régionales sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et encourage la coopération dans le domaine du renforcement des capacités.*

- La Commission soutient l'élaboration ou le renforcement des politiques et programmes nationaux et régionaux sur les ressources génétiques et la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment en facilitant l'exécution des plans d'action mondiaux pour les ressources génétiques, et elle établit des mécanismes de coordination pour promouvoir la coopération nationale et régionale entre tous les secteurs et acteurs concernés.
- La Commission recense les ressources financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques nécessaires et facilite leur mise à disposition pour ses membres afin qu'ils puissent contribuer activement à la réalisation des résultats et objectifs d'étape inscrits dans son Plan stratégique et appliquer les politiques et recommandations qu'elle formule à cet égard.
- La Commission fournit à ses membres un soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et activités destinées à sensibiliser le grand public et à promouvoir

l'éducation pour une meilleure compréhension de l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, partant, une plus large participation des parties prenantes à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Principe 5: La Commission poursuit et renforce la coopération et les partenariats dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

- La Commission facilite et supervise la coopération entre la FAO et d'autres organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux pertinents.
- Outre ses activités liées aux ressources génétiques végétales, animales, forestières et aquatiques, aux micro-organismes et aux invertébrés, la Commission rassemble des partenaires internationaux qui s'occupent de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, dans le but de faciliter les échanges d'expériences et de créer de nouveaux partenariats.
- La coopération de la Commission avec d'autres instances internationales pertinentes a pour finalité de s'assurer que les négociations en cours dans d'autres enceintes tiennent compte des besoins spécifiques du secteur agricole, pour toutes les composantes de la diversité biologique importantes pour l'alimentation et l'agriculture.
- La Commission élargira la participation de toutes les parties prenantes, organisations de la société civile et organisations de producteurs, en particulier des organisations représentant les femmes et les petits producteurs, des instituts et organismes de sélection ainsi que des organisations des secteurs public et privé concernées par les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

I. JUSTIFICATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2027

1. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture figure parmi les ressources les plus importantes de la planète. Les plantes cultivées, les animaux d'élevage, les organismes aquatiques, les essences forestières, les micro-organismes et les invertébrés – soit des milliers d'espèces et leur variabilité génétique – forment le tissu de la biodiversité sur lequel repose la production alimentaire mondiale. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'aux moyens d'existence durables; en outre, grâce aux services écosystémiques de régulation et de soutien qu'elle fournit, elle sous-tend l'aptitude naturelle à s'adapter à des dynamiques socioéconomiques et environnementales en constante évolution, comme la croissance démographique, les préférences alimentaires, les besoins nutritionnels et le changement climatique.
2. Consciente de l'importance de chacun des volets de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture pour la sécurité alimentaire et la nutrition mondiale, la Commission a vocation à veiller à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'à l'accès à ces ressources et au partage juste et équitable des avantages qui en découlent, au profit des générations présentes et futures.
3. Depuis 2007, la Commission fonctionne suivant un Programme de travail pluriannuel⁵¹. Elle a adopté en 2009 un Plan stratégique pour le mettre en œuvre et au cours des années suivantes elle a révisé à la fois le Programme de travail pluriannuel et le plan stratégique. En 2013, la Commission a adopté le *Plan stratégique 2014-2023 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, qui englobe le Programme de travail pluriannuel et contient les énoncés de la vision et de la mission de la Commission, ses buts et objectifs, ainsi que des notes explicatives sur la justification et la mise en œuvre du plan stratégique. Le plan stratégique a été complété en 2015 par un plan de mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Commission⁵².
4. Le Plan stratégique annule et remplace toutes les versions antérieures du Programme de travail pluriannuel et des plans stratégiques. Il contient, à l'*annexe 1*, les principaux résultats et objectifs d'étape des cinq prochaines sessions ordinaires de la Commission et, à l'*annexe 2*, des plans plus détaillés des deux prochaines sessions. Le Plan stratégique, ainsi que ses annexes, sera revu et actualisé s'il y a lieu, à chaque session de la Commission.

II. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EXAMEN

5. Le Plan stratégique guide la Commission dans la mise en œuvre de son mandat. Il s'agit d'un ensemble de résultats et d'objectifs d'étape à évolution continue et, partant, flexible, que la Commission réexamine régulièrement. Cette procédure permettra à la Commission d'évaluer l'avancement de ses travaux vers les buts et objectifs qu'elle s'est fixés, de traiter et d'inclure de nouveaux enjeux dans le domaine des ressources génétiques et de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et de prendre en compte les dernières évolutions et les processus en cours dans d'autres enceintes.
6. Pour mettre en œuvre le Plan stratégique, la Commission continue de compter sur un appui technique de ses organes subsidiaires, notamment les groupes de travail techniques intergouvernementaux, chargés de conseiller la Commission sur les questions intéressant la biodiversité dans les domaines qui relèvent de leurs compétences respectives. Ils communiquent des avis et des recommandations à la Commission sur ces questions et examinent la progression de la mise en œuvre de ce Plan stratégique.
7. Dans le contexte de ce Plan stratégique, la Commission prévoit la préparation et la présentation en continu de ses évaluations mondiales de l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, incluant les ressources génétiques animales, végétales, aquatiques et forestières.

⁵¹ CGRFA-11/07/Rapport, *annexe E*.

⁵² CGRFA-15/15/Inf. 29.

8. La réussite de la mise en œuvre du Plan stratégique dépendra de l'appui fourni par la voie du Programme de travail et budget de la FAO, et de la mobilisation de ressources extrabudgétaires, ainsi que des partenariats avec d'autres organisations internationales et des contributions de ces dernières.

III. PARTENARIATS

9. Afin de concrétiser ses buts et objectifs et d'appuyer la mise en œuvre de ce Plan stratégique, la Commission continuera de chercher des effets de synergie et de renforcer les partenariats avec les organismes et conventions spécialisés des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales. Elle améliorera également la coopération avec les centres internationaux de recherche agronomique, les organisations scientifiques nationales et régionales, les organisations non gouvernementales internationales et régionales, la société civile, les organisations de producteurs, les organismes de financement pertinents et le secteur privé.

10. Afin de faciliter la mise en œuvre de ce Plan stratégique et de renforcer la coopération dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission a établi une procédure de consultation ciblée, au travers de laquelle les organisations internationales sont invitées à fournir des informations sur leurs politiques, programmes et activités en rapport avec les thèmes prioritaires de chacune des sessions ordinaires de la Commission.

Annexe 1. Programme de travail pluriannuel: Principaux résultats et objectifs d'étape (2018-2027)

	17 ^e session 2019	18 ^e session 2021	19 ^e session 2023	20 ^e session 2025	21 ^e session 2027
Questions sectorielles					
Ressources zoogénétiques		Examen de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques</i>		Présentation du <i>Troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Examen du <i>Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques</i>
Ressources génétiques aquatiques	Présentation de la version définitive du rapport sur <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Élaboration d'éléments du <i>Code de conduite pour une pêche responsable</i> et outils connexes		Examen de la mise en œuvre des éléments pertinents du <i>Code de conduite pour une pêche responsable</i>	
Ressources génétiques forestières	Examen de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières.</i>		Présentation du <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>	Examen du <i>Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières</i>	
Micro-organismes et invertébrés		Examen des travaux intéressant les micro-organismes et les invertébrés		Examen des travaux intéressant les micro-organismes et les invertébrés	
Ressources phytogénétiques	Examen de la situation et des tendances en matière de politiques sur les semences		Présentation du <i>Troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Examen du <i>Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>	Examen de la mise en œuvre du (deuxième) <i>Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>
Questions transversales					
<i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Suivi de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>		Suivi de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>		Présentation du <i>Deuxième rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
Accès et partage des avantages	Élaboration des éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages dans les différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture Accès à l'information sur les ressources génétiques et partage des avantages en découlant	Examen des instruments existants en matière d'accès et de partage des avantages, et de leur impact sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture Examen de l'utilisation des éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages		Examen des instruments existants en matière d'accès et de partage des avantages, et de leur impact sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	
Biotechnologies	Examen des nouvelles biotechnologies sous l'angle de la technique et de l'action publique	Examen des travaux des groupes de travail de la Commission sur l'application et l'intégration des biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture		Examen des travaux des groupes de travail de la Commission sur l'application et l'intégration des biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	
Changement climatique		Examen des travaux relatifs au changement climatique et aux ressources génétiques	Examen d'une évaluation mondiale, engagée par les pays, des effets du changement climatique et des mesures d'adaptation concernant les ressources génétiques	Examen des travaux relatifs au changement climatique et aux ressources génétiques	

Santé	Note de synthèse sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la santé humaine		Liens entre la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la santé humaine: définition des priorités		
Nutrition	Examen des travaux sur la biodiversité et la nutrition		Examen des travaux sur la biodiversité et la nutrition		
Gestion	Rapport intérimaire / évaluation périodique / examen du Plan stratégique Examen des objectifs et indicateurs relatifs aux buts stratégiques transversaux de la Commission	Rapport intérimaire / évaluation périodique / examen du Plan stratégique	Rapport intérimaire / évaluation périodique / examen du Plan stratégique	Rapport intérimaire / évaluation périodique / examen du Plan stratégique	Rapport intérimaire / évaluation périodique / examen du Plan stratégique

Annexe 2. Planification de la dix-septième et de la dix-huitième sessions de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

ACTIVITÉS EN VUE DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION (2018-2019)

Questions sectorielles	
Ressources zoogénétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un rapport d'activité sur la mise en œuvre du (deuxième) Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques. • Élaborer un rapport succinct sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques.
Ressources génétiques aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer la publication finale du rapport sur <i>L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>.
Ressources génétiques forestières	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un projet de plan, de calendrier et de budget, et élaborer une procédure de collecte des données nationales pour la préparation du <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>. • Préparer un rapport d'activité de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières. • Élaborer le premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières.
Ressources phyto-génétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger un rapport sur la situation et les tendances en matière de politiques sur les semences. • Établir le rapport d'activité de la FAO sur la mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phyto-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. • Rédiger un rapport sur les possibilités d'application des indices composites pour les ressources phyto-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
Questions transversales	
<i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer une stratégie de mise en œuvre pour le suivi de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>. • Préparer un compte rendu résumé de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>.
Accès et partage des avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer, pour chaque sous-secteur des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture spécifiquement, les éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages. • Continuer de collecter auprès des pouvoirs publics et des parties prenantes des informations pertinentes sur les points suivants: mise en œuvre, données d'expérience et instruments relatifs à l'accès et au partage des avantages (codes de conduite ou protocoles communautaires, par exemple). • Élaborer une étude exploratoire de l'accès aux informations génétiques et de l'utilisation de celles-ci (caractérisée de diverses manières à l'aide de termes tels que «utilisation <i>in silico</i>», «dématérialisation» ou «données de séquençage de génome») ainsi que de leur pertinence pour l'alimentation et l'agriculture.
Biotechnologies	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner la génomique sous l'angle de la technique et de l'action publique.
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger un document de réflexion pour une évaluation mondiale, engagée par les pays, des effets du changement climatique et des mesures d'adaptation concernant les ressources génétiques.
Nutrition	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer une étude pour évaluer l'impact de l'intégration de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition sur la conservation et l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Santé	<ul style="list-style-type: none">• Préparer une étude et une note de synthèse sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la santé humaine.
Gestion	<ul style="list-style-type: none">• Examiner l'impact du Plan stratégique, des Plans d'action mondiaux et des autres documents d'orientation.• Examiner les objectifs et indicateurs relatifs aux buts stratégiques transversaux de la Commission.
Questions diverses	<ul style="list-style-type: none">• Inviter les instruments et organismes internationaux (y compris le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) à rendre compte de leurs travaux à l'appui des activités de la Commission et rassembler leurs contributions.

ACTIVITÉS EN VUE DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION (2020-2021)

Questions sectorielles	
Ressources zoogénétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un projet de plan, de calendrier et de budget, et élaborer une procédure de collecte de données nationales à l'appui de la préparation du <i>Troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>. • Élaborer un rapport de synthèse intérimaire présentant l'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre du (deuxième) Plan d'action mondial. • Élaborer un rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du (Deuxième) Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et de sa stratégie de financement. • Préparer le rapport intérimaire des organisations internationales. • Élaborer un rapport succinct sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques.
Ressources génétiques aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des éléments liés au Code de conduite pour une pêche responsable et les outils associés pour évaluer leur mise en œuvre, en vue de maintenir une large base génétique et de veiller à l'utilisation durable et à la conservation des ressources génétiques aquatiques. • Rédiger une version abrégée du rapport sur <i>L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>.
Ressources génétiques forestières	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources génétiques forestières. • Établir un rapport de situation sur l'élaboration du Deuxième rapport de mise en œuvre et du <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i> (ainsi que sur la collecte des données nationales).
Micro-organismes et invertébrés	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les travaux intéressant les micro-organismes et les invertébrés.
Ressources phytogénétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Établir le rapport d'activité de la FAO sur la mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. • Établir un rapport de situation sur l'élaboration du <i>Troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>.
Questions transversales	
<i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du suivi de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>.
Accès et partage des avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un examen des instruments existants en matière d'accès et de partage des avantages, et de leur impact sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et définir les travaux futurs. • Suite donnée aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question.
Biotechnologies	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les travaux des groupes de travail de la Commission sur l'application et l'intégration des biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Suite donnée aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question. • Examen de la mise en œuvre des travaux sur le changement climatique et les ressources génétiques.
Nutrition	<ul style="list-style-type: none"> • Suite donnée aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question.
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un rapport intérimaire, une évaluation périodique ou un examen du Plan stratégique. • Préparer un rapport sur la situation et les besoins en matière de ressources humaines financières, pour assurer la mise en œuvre du Plan stratégique. • Suite donnée aux recommandations antérieures de la Commission sur les objectifs et indicateurs.

Questions diverses	<ul style="list-style-type: none">• Inviter les instruments et organismes internationaux (y compris le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) à rendre compte de leurs travaux à l'appui des activités de la Commission et rassembler leurs contributions.
--------------------	---